

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : CREUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

DELIBERATION N° 2019/41 DU 11 OCTOBRE 2019

Portant sur la redevance ORANGE 2019

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 11 octobre 2019 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 03/10/ 2019 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : GIRAUD David, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du calcul du montant de la redevance d'occupation du domaine public d'ORANGE qui s'élève à la somme de 677,72 Euros pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

-approuve le calcul de la redevance d'ORANGE pour un montant de 677,72Euros.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :
Et Affichage du :